

## DOCTRINE

550 ◆ **Enquête sur les pratiques des laboratoires pharmaceutiques : les propos mesurés et constructifs de la Commission européenne**

Jacques Armengaud  
Élisabeth Berthet-Maillols

« La Commission européenne a publié le 8 juillet 2009 un rapport relatif essentiellement à l'utilisation des brevets dans le secteur de l'industrie pharmaceutique et à son effet en termes de limitation de la concurrence par les autres laboratoires. La Commission avait déjà publié, le 28 novembre 2008, un rapport préliminaire sur ce sujet, critiquant les pratiques des laboratoires innovants, lesquels, notamment, ont eu l'occasion de s'exprimer avant la publication du rapport final. C'est sans doute pourquoi le rapport final, bien que maintenant ses premières critiques, s'avère plus mesuré et montre une approche holistique de la situation. La Commission préconise ainsi toujours une surveillance des pratiques des laboratoires innovants, mais invite également à une évolution des pratiques de certaines autorités et de la législation, qu'elle estime en partie responsables du retard de la mise sur le marché des génériques et du déclin de l'innovation.

568 ◆ **L'œuvre olfactive à l'épreuve du droit d'auteur**

Delphine Galan

« La confrontation de l'œuvre olfactive au droit d'auteur donne naissance à une véritable saga judiciaire qui ne manque pas de tenir les juristes en haleine. Au cœur de celle-ci prend place le bras de fer opposant les juges du fond, favorables à l'intégration des fragrances dans le champ d'application du droit d'auteur, aux juges de cassation, pour le moins hostiles à l'assimilation de ces dernières à des objets de propriété intellectuelle. Quel sort doit-on dès lors réserver à ces créations sensorielles ? Celles-ci sont-elles à même d'être reconnues et efficacement défendues par le droit précité ? Le cas échéant, cet accueil ne va-t-il pas engendrer des bouleversements au sein de la profession et corrélativement générer des difficultés quant à la détermination des titulaires des droits d'auteur ? C'est à ces questions que cet article se propose d'apporter des réponses...

580 ◆ **Les mesures judiciaires d'urgence en 2009 : focus sur les marques**

Marc Sabatier

« La loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon a remanié et étendu les mesures ouvertes aux titulaires de droits de propriété intellectuelle, dont les titulaires de marques, quant à la possibilité d'obtenir en justice des mesures provisoires, jusqu'à une décision du juge du fond. Après compilation des ordonnances et arrêts rendus en première instance et en appel entre janvier et novembre 2009, à Paris, ainsi que des ordonnances disponibles du juge de la mise en état, et des arrêts de la Cour de Cassation, un tableau récapitulatif a été dressé. Sa publication est précédée de la synthèse qui en est tirée. Les décisions rendues tiennent compte à la fois des dispositions particulières aux marques et, parallèlement, des mesures d'urgence prévues par le Code de procédure civile.

## CHRONIQUES

625 ◆ **Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas  
Valérie-Laure Benabou  
Jean-Michel Bruguière

663 ◆ **Droit des marques et autres signes distinctifs**

Georges Bonet  
Bertrand Geoffroy  
Marc Sabatier

## REVUE DES THÈSES

685

## ACTUALITÉS

687 ◆ **Publications récentes**688 ◆ **Actualité réglementaire**